

Séance ordinaire du 8 mars 2022

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi huit mars deux mille vingt-deux à neuf heures trente-neuf, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2022-02-15

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 8 mars 2022.

CE-2022-02-16

Approbation du procès-verbal des séances des 24, et 28 février et du 1^{er} mars 2022

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 24 février et celui des séances ordinaires tenues les 28 février et 1^{er} mars 2022.

CE-2022-02-17

Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté et délégations

[Document d'aide à la décision GRE-2022-017](#)

Il est résolu d'accorder les aides financières aux organismes de la communauté pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne et d'autoriser des membres du conseil de la Ville à participer à des activités organisées au bénéfice d'organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2022-017.

CE-2022-02-18

Règlement établissant un programme d'aide pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie

[Document d'aide à la décision ENV-2022-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement établissant un programme d'aide pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-2022-004. Ce règlement a pour objet d'établir, pour l'année 2022, un programme d'aide destiné à certaines personnes qui résident sur le territoire de la ville pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie.

CE-2022-02-19

Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.1 du *Programme du fonds pour l'infrastructure municipale d'eau* (projet de réfection de la rue Ménard, secteur Lévis) à intervenir avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

[Document d'aide à la décision GEN-GAPP-2022-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.1 du *Programme du fonds pour l'infrastructure municipale d'eau* (projet de réfection de la rue Ménard, secteur Lévis) à intervenir avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-GAPP-2022-006, et d'autoriser le maire et la greffière, à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-02-20

Financement de la dépense relative à des travaux pour le Centre civique Saint-Jean-Chrysostome et le Centre culturel Jean-Gosselin

[Document d'aide à la décision GEN-RPBA-2022-002](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à des travaux pour le Centre civique Saint-Jean-Chrysostome et le Centre culturel Jean-Gosselin, tels qu'ils sont indiqués à la fiche de prise de décision GEN-RPBA-2022-002, au montant maximal de 1 580 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2021-20-92.

CE-2022-02-21

Désignation d'un représentant à la Table régionale de lutte à la pauvreté pour la région de Chaudière-Appalaches

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de désigner monsieur Érick Plourde, directeur de la Corporation de développement communautaire de Lévis et membre de la commission consultative de développement social et communautaire, à titre de représentant du territoire de la ville à la Table régionale de lutte à la pauvreté pour la région de Chaudière-Appalaches.

CE-2022-02-22

Entente de service à intervenir avec ARO club de plongeon de Québec concernant la programmation de cours afin d'assurer l'amélioration de l'offre de services aux citoyennes et citoyens

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-014](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de service à intervenir avec ARO club de plongeon de Québec, concernant la programmation de cours afin d'assurer l'amélioration de l'offre de services aux citoyennes et citoyens, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2022-014, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-02-23**Entente de service à intervenir avec le club de water-polo les hydres de Québec concernant les cours au Complexe aquatique multifonctionnel**

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-015](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de service à intervenir avec le club de water-polo Les hydres de Québec, concernant la programmation de cours au Complexe aquatique multifonctionnel afin d'assurer l'amélioration de l'offre de services aux citoyennes et citoyens, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2022-015, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-02-24**Dépôt du procès-verbal des réunions du comité des finances des 17 décembre 2021 et 20 janvier 2022**

[Document d'aide à la décision FIN-2022-008](#)

Le procès-verbal des réunions du comité des finances des 17 décembre 2021 et 20 janvier 2022, est déposé, à titre d'information.

CE-2022-02-25**Établissement du bureau du trésorier ou de la trésorière de la Ville**

[Document d'aide à la décision FIN-2022-012](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'établir le bureau du trésorier ou de la trésorière de la Ville au 795, boulevard Alphonse-Desjardins (secteur Lévis).

CE-2022-02-26**Dépôt des listes des virements de fonds traités entre le 1^{er} et 31 janvier 2022**

[Document d'aide à la décision FIN-2022-018](#)

Les listes de virements de fonds traités entre le 1^{er} et 31 janvier 2022, sont déposées, à titre d'information.

CE-2022-02-27**Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie du lot 2 059 610 du cadastre du Québec (rue de la Quiétude, secteur Pintendre)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-025](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour l'aliénation d'une partie du lot 2 059 610 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-025.

CE-2022-02-28

Adoption du Règlement RV-2021-21-63 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats (conditions concernant la délivrance de permis dans la zone H1680, route de la Rivière-Étchemin, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-034](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2021-21-63 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-07-96.

CE-2022-02-29

Demande de modification au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (autoriser le groupe d'usages C8 service d'entreposage intérieur pour la zone I1545, avenue de la Rotonde, secteur Charny)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-040](#)

Il est résolu de refuser la demande de modification du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et lotissement dont l'objet est de permettre l'ajout du groupe d'usages C8 service d'entreposage intérieur pour la zone I1545 (secteur Charny), et ce, pour le motif suivant :

- la demande ne répond pas aux intentions du schéma d'aménagement et de développement relatives à l'affectation *Industrielle*, notamment en matière d'optimisation du potentiel de développement des espaces industriels.
-

CE-2022-02-30

Adoption du Second projet de règlement RV-2022-21-78 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone I0442, rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-041](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2022-21-78 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-00-40.

CE-2022-02-31

Adoption du Second projet de règlement RV-2022-21-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (retrait de la superficie maximale de plancher pour les usages des groupes C3 et C8 dans la zone I2694, rue des Cordiers, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-042](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2022-21-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-00-41.

CE-2022-02-32**Entente concernant le versement d'une aide financière à intervenir avec Zone synapse**

[Document d'aide à la décision DEV-2022-011](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente concernant le versement d'une aide financière à intervenir avec Zone synapse, relative au développement de la zone d'innovation Dataparc Lévis, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2022-011, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-02-33**Adoption du Règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-06 constituant le comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville**

[Document d'aide à la décision DEV-2022-029](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-06 constituant le comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2022-029. Ce règlement a pour objet de modifier certaines des règles de participation au comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville, soit le retrait de la participation d'un membre du conseil de la Ville dans la composition du comité.

CE-2022-02-34**Avenant 13 et avenant 14 au contrat de prêt à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la gestion du *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises***

[Document d'aide à la décision DEV-2022-033](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant 13 et l'avenant 14 au contrat de prêt à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la gestion du *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision DEV-2022-033, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-02-35**Attribution du contrat pour la fourniture d'enrobé bitumineux printanière et estivale**

[Document d'aide à la décision APP-2022-043](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la fourniture d'enrobé bitumineux printanière et estivale (appel d'offres 2022-50-03), à Construction B.M.L., division de Sintra inc., pour le lot 2 (fourniture estivale), pour une dépense estimée à 1 667 186 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-02-36

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique et de circulation du 2 février 2022, Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, Règlement modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis, Règlement modifiant le Règlement numéro V-850 concernant la localisation des signaux de circulation dans l'ex-Ville de Charny et Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale

[Document d'aide à la décision TMD-2022-001](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique et de circulation tenue le 2 février 2022, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2022-001. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Saint-Urbain, Déziel (secteur Lévis) et de l'Estran (secteur Saint-Nicolas);
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir la vitesse sur une partie des rues des Lilas et des Œillets (secteur Lévis);
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement numéro V-850 concernant la localisation des signaux de circulation dans l'ex-Ville de Charny, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir la vitesse sur une partie des rues Marie-Couture, des Éperviers et de l'Étourneau (secteur Charny);
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur une partie des rues de l'Estran (secteur Saint-Nicolas), de Jupiter et Édouard-Lagueux (secteur Saint-Romuald).

CE-2022-02-37

Adoption du *Projet de Plan de gestion des matières résiduelles révisé 2021-2027*

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2022-003-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le *Projet de Plan de gestion des matières résiduelles révisé 2021-2023*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-MR-2022-003-R-1;
- de transmettre une copie de la présente résolution et de ce projet à toute municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan de gestion projeté;

- de soumettre ce projet de plan à une consultation publique dans un délai d'au plus deux mois à la suite de son adoption;
- de rendre publics, dans un délai d'au moins 45 jours avant la tenue de cette assemblée publique, un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;
- de permettre que ce projet de plan puisse être consulté au bureau, ou à partir du site internet de chaque municipalité locale visée par ce projet de plan, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

CE-2022-02-38

Attribution du contrat pour les services professionnels en architecture pour la réfection de l'enveloppe de la bibliothèque Pierre-Georges-Roy (phase 3) [Document d'aide à la décision APP-2022-022](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour les services professionnels en architecture pour la réfection de l'enveloppe de la bibliothèque Pierre-Georges-Roy (phase 3) (appel d'offres 2021-55-127), à Réjean Lafleur, architectes inc., pour une dépense estimée à 176 400 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-02-39

Financement de l'indemnité à Regart, centre d'artistes en art actuel relativement au dossier d'expropriation SAI-Q-243015-1908 et financement afférent (secteur de la Traverse) [Document d'aide à la décision DEV-2022-022](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de financer l'indemnité pour une partie de l'édifice occupée par Regart, centre d'artistes en art actuel, affecté par l'expropriation des lots 2 434 515 et 2 434 516 du cadastre du Québec, dans le secteur de la Traverse, au montant de 236 872 \$, plus intérêts de 5 % calculés depuis le déménagement de l'organisme le 21 juin dernier, et ce, jusqu'au parfait paiement (soit la signature de la quittance finale), à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

CE-2022-02-40

Désignation d'une représentante de l'employeur au comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986) [Document d'aide à la décision FIN-2022-019](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de désigner madame Josée Bélanger à titre de représentante de l'employeur au comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986), afin de terminer le mandat de madame Nathalie Labrecque prévu le 27 juin 2024.

CE-2022-02-41

Entente de service à intervenir avec Club de nage synchronisée de Québec concernant les cours au Complexe aquatique multifonctionnel

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-013](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de service à intervenir avec Club de nage synchronisée, concernant la programmation de cours au Complexe aquatique multifonctionnel afin d'assurer l'amélioration de l'offre de services aux citoyennes et citoyens, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2022-013, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-02-42

Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 09.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
